

TAXE D'APPRENTISSAGE 2022 BORDEREAU DE VERSEMENT

L'Académie de l'Union – École Supérieure Professionnelle de Théâtre en Limousin
(N° UAI 0875062E)
est habilitée à percevoir le **solde de la taxe d'apprentissage de 13%**.

L'Entreprise :

Raison sociale :SIREN :

Adresse :

Code postal : / __ / __ / __ / __ / __ / Ville :

Personne à contacter : Fonction :

Courriel : Tél. : / __ / __ / __ / __ / __ / __ / __ / __ / __ /

Calculer la part de 13% du solde de la taxe d'apprentissage :

Total des salaires bruts de l'exercice 2021 x 0,68% = somme x 13% = montant à verser à l'Académie de l'Union.

Merci de bien vouloir retourner ce bordereau accompagné du chèque ou de l'avis de virement :

- Chèque libellé à l'ordre de L'Académie de l'Union – ESPTL ou par virement bancaire à :
IBAN : FR76 4255 9100 0008 0118 9596 381 BIC : CCOPFRPPXXX – référence à noter **TA 2022**

Contact : Françoise Leday, francoise.leday@academietheatrelimoges.com ou au 06 88 47 96 47.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'affectation de 13% du solde de la taxe d'apprentissage, notre entreprise a décidé d'effectuer un versement en faveur de votre école nationale supérieure de théâtre au titre des dépenses libératoires affectées par l'employeur en vertu de l'article L 6241-4-1, pour un montant de :

..... €

Pour mentionner votre entreprise comme partenaire au titre du versement de la Taxe d'apprentissage 2021, sur notre site internet, nous devons vous demander votre autorisation.

Merci de bien vouloir cocher la case de votre choix :

autorise

n'autorise pas

Fait à, le 2022